



Contact pour les médias: Irène Affolter
032 329 33 84
irene.affolter@beges.ch

8 juin 2009, reproduction libre

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

Le sevrage d'alcool ambulatoire fait ses preuves

Depuis le mois de janvier, Santé bernoise propose le sevrage d'alcool ambulatoire. Cette forme de traitement permet aux personnes intéressées de suivre un sevrage en l'espace de huit jours et ceci sans séjour en clinique ou à l'hôpital. Les premiers résultats sont prometteurs: jusqu'à présent, 14 des 17 personnes bénéficiaires de cette nouvelle offre ont adopté une vie sans alcool.

Celles et ceux qui souhaitent vivre pour quelques temps sans alcool peuvent atteindre cet objectif plus simplement avec le sevrage d'alcool ambulatoire : une thérapie médicale combinée avec une thérapie psychosociale. Grâce à l'offre de Santé bernoise, de nombreuses personnes se sont sérieusement demandé si un sevrage d'alcool faisait sens pour elles. Cette méthode stimule la motivation à se confronter suffisamment tôt à un problème d'alcool latent. Après un entretien d'information, 17 personnes se sont décidées à entreprendre un sevrage ambulatoire. Plus de 80% d'entre elles vivent actuellement sans alcool. Une fois l'abstinence atteinte, la suite du traitement est négociée individuellement avec chaque personne.

Sevrage en huit jours, sans absentéisme au travail

Le sevrage d'alcool ambulatoire de Santé bernoise comprend, durant la première phase de huit jours, quatre consultations auprès du médecin et cinq entretiens auprès de la conseillère ou du conseiller. Au cours des semaines suivantes, des entretiens individuels ou en groupe ont lieu, et en cas de besoin, des consultations supplémentaires chez le médecin. L'éloignement de la place de travail et de la famille est ainsi réduit au minimum.

Un entretien d'information gratuit et sans engagement permet aux personnes intéressées d'obtenir une vue d'ensemble des méthodes de traitement offertes par l'institution. Lors de ces sevrages ambulatoires, Santé bernoise s'efforce de collaborer étroitement avec les cliniques, les médecins de famille et les psychiatres. L'offre est accessible dès maintenant à Berne et à Bienne. Les centres de Thoune et de Berthoud accueillent également les demandes.

Accès facilité au sevrage et coûts moindres en comparaison au séjour stationnaire

Durant ces dernières années, le sevrage d'alcool ambulatoire s'est révélé être un complément utile au traitement stationnaire en clinique, en hôpital et en psychiatrie. Ce traitement présente quelques avantages : tout d'abord les candidats restent intégrés au monde du travail et à leur réseau social. Ainsi, l'absentéisme est réduit au minimum et l'entourage reste partenaire du processus. En second lieu, l'entrée en sevrage est plus accessible et plus rapide. Troisièmement, comparé à un sevrage stationnaire, le sevrage ambulatoire est plus avantageux ; une économie dont profitent également les patientes et les patients. L'abstinence devient ainsi pour beaucoup une alternative digne d'intérêt.

Vous obtiendrez des informations supplémentaires en vous adressant à la Fondation Santé bernoise, Irène Affolter, directrice régionale, 032 329 33 73, irene.affolter@beges.ch, www.santebernoise.ch.

3074 signes

Fondation Santé bernoise – agir ensemble pour une vie saine

Nous nous engageons pour une promotion de la santé efficace et professionnelle. Nous nous occupons essentiellement de prévention et de consultation en matière de dépendances et, dans la partie alémanique du canton, d'éducation sexuelle. Les prestations de notre fondation sont offertes sur mandat de la Direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale. La certification QuaTheDa nous est attribuée pour notre management de la qualité.

Nous sommes proches de vous avec nos 4 centres régionaux à Bienne, Berne, Berthoud, Thoune, et nos 17 antennes de consultation.